

## Objectif de la note:

En 2021-2022, notre équipe de chercheurs du Spatializing Care : Intersectional Disability Studies Lab à l'Université St. Francis Xavier a effectué une analyse environnementale de l'information disponible sur l'accès à des abris fonctionnels et accessibles pour les personnes handicapées dans des situations d'urgence au Canada. Notre objectif primordial était de recueillir et de produire de l'information pouvant être utilisée pour déterminer les installations les plus appropriées pour accueillir des personnes handicapées, en cas d'évacuation massive à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Nous avons examiné et analysé les politiques et les programmes fédéraux et provinciaux en matière d'évacuation, les commentaires d'universitaires et du public, ainsi que les connaissances actuelles concernant les pratiques et les orientations prometteuses. Les pratiques de mise à l'abri lors de situations d'urgence à Halifax ont été placées en contexte à l'aide de méthodes généalogiques et de données provenant des Archives de la Nouvelle-Écosse. Nous avons fondé notre approche et nos interprétations sur une perspective d'étude critique axée sur les personnes handicapées. Des entretiens avec des experts en la matière et des conseillers ayant vécu eux-mêmes de telles situations ont enrichi et validé nos conclusions.

Notre étude sur la mise à l'abri portait sur l'une des quatre phases d'évacuation étudiées dans le cadre d'un projet du MacEachen Institute sur l'évacuation de personnes handicapées, financé par Normes d'accessibilité Canada. La présente note d'information résume les résultats de notre analyse et émet des recommandations.

## À propos du MacEachen Institute

Le MacEachen Institute for Public Policy and Governance à l'Université Dalhousie est un institut interdisciplinaire non partisan à vocation nationale, conçu pour appuyer l'élaboration d'une politique publique progressiste et promouvoir une participation citoyenne accrue.

# Abris fonctionnels et accessibles pour les personnes handicapées

**Mai 2023**

Notre étude visait à accroître les connaissances sur l'accès à des abris fonctionnels et accessibles dans des situations d'urgence pour tout le monde, y compris les personnes ayant un handicap.

Nous avons fait une analyse environnementale des lois, des politiques, des programmes, des services, des plans d'action et de l'information accessible au public mis en œuvre au niveau fédéral et par certaines autorités provinciales et territoriales en ce qui concerne la mise à l'abri des personnes handicapées advenant une situation d'urgence.

L'analyse a permis de produire de l'information qui peut être utilisée pour déterminer les installations les plus appropriées à Halifax pour servir d'abri en cas d'évacuation. Au début du projet, le groupe consultatif du projet a soulevé la question de savoir comment reconnaître et localiser les personnes qui pourraient avoir de la difficulté à accéder à un abri sécuritaire, fonctionnel et accessible pendant une évacuation massive, et elle a orienté notre travail et la formulation de nos recommandations.

## Auteurs

### **Rosanne Burke**

Directrice des recherches et associée de recherche  
Spatializing Care Lab | Université St. Francis Xavier

### **Mary Jane Kelly**

Assistante à la recherche  
Spatializing Care Lab | Université St. Francis Xavier

### **Dr. Katie Aubrecht**

Directrice  
Spatializing Care Lab | Université St. Francis Xavier  
Pour communiquer avec nous: [caubrech@stfx.ca](mailto:caubrech@stfx.ca)

## Ce que nous avons fait

L'analyse environnementale a été réalisée entre mai et août 2021. Les renseignements ont été recueillis et structurés à l'aide de plusieurs méthodes, notamment : 1) en examinant l'information accessible au public sur la phase de mise à l'abri des évacuations et en analysant la manière dont les besoins fonctionnels et d'accès des personnes handicapées sont pris en compte dans les lois, les politiques, les programmes, les services, les plans et l'information accessible au public, y compris les sites Web et les brochures; 2) en interrogeant des experts en la matière et des personnes ayant une expérience de handicap et de situations d'urgence; 3) en visualisant, à l'aide de Google Maps, les établissements et les emplacements qui pouvaient servir d'abris à proximité des lieux de résidence probables des personnes handicapées.

Le cadre juridique de l'analyse englobait le gouvernement fédéral, six provinces (C.-B., Alb., Man., Ont., N.-B., N.-É.) et un territoire (T.N.-O.). Une seule municipalité a été incluse (la Municipalité régionale d'Halifax). Les provinces qui ont été incluses dans l'analyse sont celles qui disposaient d'une législation sur l'accessibilité au moment de l'analyse (Nouvelle-Écosse, Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique); l'Alberta en raison du contexte historique des évacuations provoquées par les incendies de forêt; le Nouveau-Brunswick en tant que province atlantique supplémentaire située le plus près d'Halifax; et les Territoires du Nord-Ouest en raison de leur travail dans le cadre du projet « On Thin Ice ». Des renseignements provenant d'organismes à but non lucratif qui jouent un rôle dans la gestion des préparatifs et des interventions dans les situations d'urgence (p. ex., la Croix-Rouge, l'Armée du Salut, St John Ambulance) et d'organisations qui représentent les personnes handicapées (p. ex., la Nova Scotia League of Equal Opportunities) ainsi que de groupes et de réseaux alliés (p. ex., la Coalition pour les droits des personnes handicapées de la Nouvelle-Écosse) ont également été pris en compte.

Une approche adaptée en trois phases et en dix étapes a été utilisée pour l'analyse des politiques (Mullen, 2014). Pour chaque territoire, des recherches ont été effectuées dans plusieurs ministères (p. ex., Santé, Services communautaires, Affaires municipales, etc.) en utilisant des termes de recherche précis (p. ex., évacuation, mise à l'abri, handicap, personnes âgées, etc.) pour obtenir des renseignements sur les services d'urgence et les personnes handicapées. Dans chaque territoire, nous avons essayé de trouver de l'information dans six catégories, soit les lois, les politiques, la formation, les plans d'action, la sensibilisation du public et les organisations non gouvernementales représentant des personnes handicapées.

Vous trouverez ci-dessous une brève description des principales observations recueillies lors de l'analyse et une présentation des caractéristiques des installations pouvant servir d'abri, et nos recommandations. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport complet affiché sur le site Web du MacEachen Institute for Public Policy and Governance (Burke, Kelly et Aubrecht, 2022).

## Ce que nous avons appris

### **L'accès à des abris fonctionnels et accessibles en cas d'urgence constitue un enjeu mondial en matière de droits de la personne.**

Les Nations Unies insistent sur la nécessité pour les gouvernements de prendre des engagements qui visent à respecter et à protéger les droits des personnes handicapées et de tenir ces engagements. Il faut pour cela que la culture d'accessibilité passe d'un modèle caritatif à la reconnaissance des personnes handicapées en tant que sujets ayant des droits, capables de prendre des décisions pour eux-mêmes, et membres actifs de la société (Nations Unies, s.d.). Le Canada s'est engagé à travailler avec d'autres pays pour soutenir les droits des personnes handicapées et a ratifié La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de l'Organisation des Nations Unies en 2010 (Gouvernement du Canada, 2020). Le Canada est également signataire du Cadre d'action de Sendai, adopté lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, au Japon, le 18 mars 2015 (Sécurité publique Canada, 2018). Le

Cadre d'action de Sendai vise à réduire les risques liés aux catastrophes en termes d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays, et de pertes en vies humaines au cours des quinze prochaines années (Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, s.d.).

### **Les besoins fonctionnels et d'accès des personnes handicapées sont variés ainsi que les obstacles auxquels elles font face.**

Il est important de noter que les personnes handicapées ne forment pas un groupe homogène. Ces individus ont des identités complexes, et leur vie et leurs expériences sont façonnées par de multiples structures et caractéristiques qui se recoupent, telles que la pauvreté, le sexe, la race, la classe, l'orientation sexuelle, la culture, l'origine ethnique, la religion, la langue et les déficiences physiques et mentales (Saxena, 2020). Par conséquent, les besoins fonctionnels et d'accès des personnes handicapées diffèrent et doivent être pris en compte dans la planification des mesures d'urgence et au cours des quatre phases d'évacuation, y compris la mise à l'abri.

Le pourcentage de personnes handicapées en Nouvelle-Écosse est plus élevé que dans toute autre province du Canada (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2020). Les personnes handicapées ont plus de chances de rencontrer des obstacles en ce qui concerne le soutien social, informationnel et du revenu, ce qui les rend plus vulnérables dans les situations d'urgence. Au Canada, les personnes âgées de 25 à 64 ans qui souffrent d'un grave handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que leurs homologues non handicapés (Morris et coll., 2018). Parmi les personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans, les familles monoparentales et les personnes vivant seules ont plus de risques de vivre dans la pauvreté que tout autre type de ménages. Comme huit parents monoparentaux sur dix sont des femmes, la plus grande probabilité de vivre dans la pauvreté dans ce groupe touche de façon disproportionnée les femmes (Morris et coll., 2018). Une aide financière et un soutien social limités ainsi qu'une situation de logement précaire ne sont pas les seuls défis auxquels les gens font face. L'accès à du soutien informationnel et à la prise de décisions représente un autre défi majeur auquel les gens font face et qui prend de l'ampleur avec la dépendance croissante des gouvernements et des organisations à l'égard des sites Web et des plateformes de médias sociaux pour communiquer de l'information. Selon des données récentes, près de 20 % des personnes handicapées n'utilisent pas Internet (Statistique Canada, 2021a); cependant, des données anecdotiques indiquent que le pourcentage est en fait beaucoup plus élevé.

De plus, la population de la Nouvelle-Écosse est vieillissante et, d'ici 2030, on s'attend à ce qu'un Néo-Écossais sur quatre soit âgé de 65 ans ou plus (ministère des Aînés de la Nouvelle-Écosse, 2017). On estime que plus de 17 000 Néo-Écossais souffrent de démence (Société Alzheimer de la Nouvelle-Écosse, 2021). Les personnes âgées ou atteintes de démence souhaitent généralement demeurer chez elles (Institut canadien d'information sur la santé, s.d.) et peuvent avoir besoin d'aide pour le faire en toute sécurité. Les aidants naturels (famille et amis) fournissent souvent, aux personnes âgées dans la collectivité, plus des deux tiers du soutien dont elles ont besoin (Hango, 2020). L'isolement social ainsi que l'insuffisance ou l'absence de soutien de la part de la famille et des amis augmentent la vulnérabilité des personnes qui peuvent déjà se heurter à des obstacles en matière d'accessibilité et éprouver une certaine fragilité sociale, clinique ou liée à l'âge. Selon Statistique Canada (2021b), les personnes âgées à faible revenu, de même que les personnes âgées souffrant de troubles de santé mentale, étaient plus susceptibles de recevoir un plus faible soutien social que les personnes âgées à revenu élevé.

### **La plupart des personnes handicapées vivent au sein de la collectivité, et leur nombre augmentera de plus en plus avec le vieillissement de la population et la fermeture des établissements de la province qui les hébergent.**

Les personnes handicapées sont surreprésentées dans les milieux institutionnels tels que les hôpitaux, les maisons de soins infirmiers et divers types d'établissements de soins pour bénéficiaires internes. Il

est donc essentiel que ces établissements jouent un rôle actif et soient inclus et représentés de manière significative dans le travail de gestion des urgences de la Municipalité régionale de Halifax (MRH) en ce qui concerne la planification et la préparation. Même s'il peut s'agir d'établissements où résident de nombreuses personnes handicapées, ils ne doivent pas être considérés comme des espaces habitables ou sécuritaires qui répondent aux besoins fonctionnels et d'accès des personnes handicapées (voir, p. ex., les commentaires de Haiven, 2019 et de Hannebohm, 2019). La surpopulation et les listes d'attente semblent indiquer également que ces milieux ne devraient pas être automatiquement désignés comme des abris potentiels pour les personnes handicapées sans de vastes consultations auprès des dirigeants du secteur de la santé et des soins continus, et les organisations défendant les droits des personnes handicapées.

Les personnes ayant un handicap intellectuel ou physique ou qui ont été cataloguées préconisent depuis longtemps l'inclusion dans la collectivité. Dans les années 1970, le mouvement pour la vie autonome aux États-Unis a été créé lorsque des personnes handicapées ont défendu leur droit d'avoir le contrôle de leur vie (Kelly, Dansereau et coll., 2020). L'Association canadienne des centres de vie autonome (Vie autonome Canada), créée en 1986, en est maintenant à sa 35e année d'existence (Vie autonome Canada, s.d.). En 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé à établir un guide décrivant la démarche menant à la fermeture des établissements de la province et à l'inclusion des personnes handicapées dans des établissements communautaires d'ici 2023 (Coalition pour les droits des personnes handicapées, 2021). En 2014, la Coalition pour les droits des personnes handicapées a déposé une plainte pour violation des droits de la personne contre la Province de la Nouvelle-Écosse ayant pour motif le fait que les obstacles à l'aide sociale auxquels faisaient face les personnes handicapées avaient comme conséquence de les empêcher de vivre dans la collectivité de leur choix et, dans certains cas, elles étaient privées de leurs droits et étaient placées dans des milieux institutionnels. La solution au constat de discrimination systémique par la Cour d'appel de Nouvelle-Écosse en 2021 comprend la fermeture des établissements, le déplacement de la plupart des personnes dans les collectivités et l'élimination des obstacles à l'aide sociale (Coalition pour les droits des personnes handicapées, 2023).

### **La législation, la réglementation et les changements aux attentes du public en matière d'accessibilité pourraient conduire à des emplacements plus appropriés pour la mise à l'abri dans la MRH.**

L'approche fondée sur les besoins fonctionnels et d'accès (BFA) offre une plus grande souplesse pour répondre aux besoins individuels indépendamment du diagnostic, plutôt que de considérer les personnes handicapées comme une grande catégorie homogène (CDC, 2021). Pour aider à mettre en œuvre l'approche BFA, le cadre CMIST a été élaboré selon cinq catégories qui devraient être prises en compte dans la préparation et l'intervention en cas d'urgence :

1. **C**ommunication
2. **M**aintenance de la santé
3. **I**ndépendance
4. **S**écurité, soutien, autodétermination
5. **T**ransports

Le cadre et l'approche BFA sont largement utilisés dans la gestion des urgences aux États-Unis, mais semblent l'être moins au Canada. La Disability Alliance BC (2016) a créé plusieurs cadres de besoins fonctionnels pouvant être utilisés par les particuliers et les autorités locales. La Croix-Rouge de la Nouvelle-Écosse, qui a été mandatée pour gérer les abris d'urgence, utilise le Sheltering Handbook de la Croix-Rouge américaine, qui comprend des lignes directrices pour répondre aux besoins fonctionnels et d'accès des personnes handicapées dans les abris.

En vertu de l'Accessibility Act (2017) de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement provincial, les municipalités et les autres organismes prescrits du secteur public sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité en concertation avec les personnes handicapées, les organisations qui les représentent et les organisations concernées par la loi (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2018). Cette loi exige également l'établissement de normes d'accessibilité, en donnant la priorité aux domaines suivants : environnement bâti, éducation, emploi, biens et services, information et communication, et transports. Bien que les travaux de mise en œuvre de la loi soient en cours, celle-ci a engendré des changements dans la MRH qui s'harmonisent avec l'approche BFA. Le plan d'accessibilité de la Municipalité constitue un des instruments dignes d'intérêt.

Ce plan repose sur l'adoption par la MRH des normes établies dans le cadre du Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen (RHFAC), afin de faire progresser l'accessibilité à l'environnement bâti (RHFC, 2024). Les objectifs futurs prévus dans le plan d'accessibilité de la MRH au moment de cette analyse environnementale comprenaient l'utilisation des normes du RHFAC pour les infrastructures actuelles et futures, l'élaboration d'un système d'examen pour vérifier les bâtiments et les installations publics, l'assurance que la signalisation est accessible et une formation plus approfondie du personnel municipal, y compris les pompiers et les policiers (Myers, 2021). La MRH s'est également engagée à collaborer sur une base continue avec les organisations représentant les personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité dans la municipalité et de mettre à jour le site Web de la Municipalité afin de fournir des renseignements accessibles, formulés de manière claire, conformément aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (Myers, 2021).

### **La préparation en vue des situations d'urgence en ce qui concerne les personnes handicapées est une responsabilité collective.**

**Aide à la planification et à la préparation et soutien à la prise de décision :** Les guides de préparation personnelle destinés aux personnes handicapées et aux personnes âgées aux niveaux fédéral et provincial fournissent des conseils similaires : établissez un plan afin d'être autosuffisant pendant 72 heures; prenez connaissance des risques; préparez une trousse d'urgence contenant des fournitures médicales supplémentaires; créez un réseau personnel d'amis, de membres de la famille, de voisins et de collègues qui peuvent vous aider en cas d'urgence; et établissez un plan pour les animaux d'assistance et les animaux de compagnie. Cependant, ce n'est pas tout le monde qui dispose des ressources nécessaires pour se préparer et élaborer un plan en vue d'une situation d'urgence de façon indépendante ou qui en a la capacité. Les personnes souffrant d'une déficience intellectuelle, d'un déficit cognitif ou d'un problème de santé mentale, ainsi que les personnes handicapées qui sont des parents ou des soignants, ou qui reçoivent un soutien social ou familial limité ou aucun soutien, qui sont logées de manière précaire ou qui vivent dans la pauvreté peuvent avoir besoin d'aide et d'un soutien à la prise de décision, et peuvent ne pas avoir le temps, les ressources ou la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre seules un plan de mise à l'abri d'urgence.

**Information disponible sur les ressources et les options offertes pour la mise à l'abri et la coordination entre les établissements de mise à l'abri.** Pour une planification efficace aux niveaux personnel et collectif, des renseignements sur les ressources et les options disponibles sont nécessaires. Les autorités municipales et provinciales conseillent souvent aux particuliers d'établir un chemin d'évacuation et de connaître à l'avance l'emplacement de l'abri le plus proche. Cependant, l'emplacement des abris, habituellement déterminé à l'avance par les municipalités, n'est souvent rendu public qu'en situation d'urgence.

Au cours de notre analyse, nous avons trouvé peu d'informations publiques sur les types d'installations ou les emplacements d'abris potentiels dans les différents territoires. Pour transmettre ces renseignements, on utilise de façon exagérée des formes de communication textuelle et

numérique, sans tenir compte suffisamment des obstacles à la communication que rencontrent les personnes handicapées.

Dans nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'informations publiques qui recommandent une approche coordonnée en matière de mise à l'abri en cas d'urgence. Lorsque l'ouragan de catégorie 5 Dorian a frappé Halifax en 2019, les abris se trouvaient dans des centres communautaires. Trois abris ont été ouverts pour les personnes évacuées : Centre des Jeux du Canada, le St. Margaret's Centre et l'East Dartmouth Community Centre. À l'époque, aucune approche normalisée n'avait été établie quant au soutien à l'accès et au fonctionnement de ces emplacements.

**Formation du personnel d'urgence et des bénévoles.** Les services de soutien d'urgence reposent sur la participation de bénévoles pour gérer des abris et fournir des services tels qu'accueillir et inscrire des personnes évacuées, les nourrir et les vêtir, et répondre aux besoins individuels. Bien que la plupart des autorités offrent au personnel et aux bénévoles qui s'occupent de la gestion des urgences la possibilité de suivre une formation du Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse, nous avons trouvé peu de renseignements sur la formation axée particulièrement sur la prestation de services de soutien dans les abris en cas d'urgence pouvant répondre aux besoins fonctionnels et d'accès des personnes handicapées. La COVID-19 a eu une incidence défavorable sur la disponibilité des bénévoles en ce qui concerne la prestation de services de soutien d'urgence (Community Sector Council, 2020), et cet aspect devra dorénavant être pris en considération dans la planification et la gestion des services sociaux d'urgence.

### Mise en pratique de ces connaissances

**Quelles sont les installations pouvant servir d'abris pendant une évacuation dans la Municipalité régionale de Halifax?** Les endroits les plus appropriés pour servir d'abri pendant une évacuation sont les suivants :

- ◆ les bâtiments exploités par les organismes publics prescrits par l'Accessibility Act de la Nouvelle-Écosse, en particulier, les collèges, les universités et les écoles,
- ◆ les salles communautaires et les centres récréatifs (y compris les patinoires),
- ◆ les bâtiments certifiés par la Fondation Rick Hansen ou les bâtiments exploités par des organismes publics et privés qui choisissent de « dépasser » les normes minimales d'accessibilité [un système de désignation volontaire municipal ou provincial peut être nécessaire].

**Universités et collèges :** Selon des experts en la matière et des personnes ayant vécu un handicap, les collèges communautaires, les universités et les écoles sont des endroits à privilégier.

- ◆ Les établissements du Nova Scotia Community Colleges appartiennent à la Province et, par conséquent, peuvent être utilisés comme abris sans qu'aucune autorisation ou négociation soit nécessaire. Il y a dix-sept campus dans la province et trois dans la MRH. Les commodités varient d'un campus à l'autre, incluant des cafétérias, des gymnases, des résidences et des garderies disponibles à certains endroits. Certains campus sont situés près de l'eau (p. ex., le campus Ivany), ce qui peut les rendre inutilisables en cas d'inondation.
- ◆ L'Université Dalhousie s'est engagée à dépasser les normes et exigences de base prévues par la loi et a été le premier établissement du Canada atlantique à faire certifier un nouveau bâtiment par la Fondation Rick Hansen. Toutefois, son emplacement central dans la ville d'Halifax en fait un endroit moins indiqué en cas d'évacuation massive. L'Université Acadia, située dans la municipalité voisine de Wolfville, pourrait constituer une option intéressante. Wolfville a dirigé le premier plan d'accessibilité municipal pilote de la province et a travaillé en étroite collaboration avec la Direction de l'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui dépend du ministère de la Justice et qui est chargée d'appliquer la loi et de faire progresser, au sein du

gouvernement, le dossier de l'invalidité (Direction sur l'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2019).

**Salles communautaires et centres récréatifs :** D'autres installations communes peuvent être utilisées comme abris au cours d'une évacuation, notamment les patinoires, les centres aquatiques, les installations polyvalentes, les églises et les centres communautaires. Les données de Statistique Canada (2021c) indiquent que les patinoires sont considérées comme le type d'installation le plus accessible au Canada.

- ◆ La MRH possède et exploite près de 70 centres récréatifs (Halifax, 2021).
- ◆ Les patinoires, les centres aquatiques et les installations multifonctionnelles de la MRH comprennent le Centre des Jeux du Canada, le Zatzman Sportsplex, le Dalplex, le Saint Mary's Homburg Centre for Health & Wellness, le Centennial Arena, le Cole Harbour Place, le Halifax Forum, le Scotiabank Centre, le Sackville Sports Stadium et le RBC Centre.
- ◆ Parmi les installations sportives situées dans d'autres régions de la province, on retrouve le Membertou Sport & Wellness Centre, l'East Hants Sportsplex, le Rath Eastlink Community Centre, le Clearwater Seafoods Arena (LCLC), le Queens Place Emera Centre, le Sandy Wickens Memorial Arena et l'Andrew H. McCain Arena de l'Université Acadia (Recreation Facility Association of Nova Scotia, 2020). Le Zatzman Sportsplex, récemment rénové, est maintenant pourvu de nouveaux équipements accessibles conformément aux recommandations du Comité consultatif sur l'accessibilité (Halifax, 2021).

### Recommandations :

1. L'emplacement d'un ou de plusieurs abris d'évacuation d'urgence « permanents » ou « centraux » ainsi que des renseignements pertinents sur ceux-ci devraient être affichés sur le site Web de la MRH. L'emplacement d'abris supplémentaires devrait être ajouté sur le site Web et être communiqué dès que l'information est disponible.
2. Des renseignements sur l'emplacement de tous les abris devraient être disponibles sur le site Web de la Municipalité et être diffusés publiquement dans des formats accessibles au moyen d'une approche à plusieurs volets, notamment, la radio, la télévision et les médias sociaux, en ciblant particulièrement les personnes et les collectivités susceptibles de rencontrer de manière disproportionnée des obstacles fonctionnels et d'accessibilité pendant une évacuation massive.
3. Des renseignements sur les obstacles fonctionnels et d'accessibilité qui peuvent exister dans les abris devraient être mentionnés pour aider le public à prendre une décision éclairée en ce qui concerne l'endroit où s'abriter.
4. Les lignes directrices relatives aux abris d'urgence devraient inclure de l'information sur la manière de répondre aux divers besoins fonctionnels et d'accès des personnes handicapées. Les lignes directrices relatives aux situations d'urgence devraient être élaborées en concertation avec des organisations représentant les personnes handicapées ainsi que les personnes et les collectivités qui font face de manière disproportionnée à des obstacles fonctionnels et d'accessibilité dans des situations d'urgence (Mi'kmaq et autres Premières Nations et populations autochtones, Afro-Néo-Écossais, immigrants et réfugiés, francophones et autres minorités linguistiques, membres de la communauté 2SLGBTQ+).
5. Les établissements qui répondent aux attentes de base énoncées dans les lignes directrices ou les dépassent devraient être en mesure de demander la désignation d'abri d'urgence accessible. Tous les établissements devraient être admissibles à la désignation, sans avoir à obtenir une certification auprès d'un organisme privé moyennant des frais. La procédure de désignation pourrait être menée par les autorités municipales ou provinciales, ou par une

organisation représentant les personnes handicapées avec le soutien du gouvernement municipal ou provincial.

6. Les autorités municipales et provinciales devraient inviter le Conseil des recteurs des universités de la Nouvelle-Écosse et les dirigeants du Nova Scotia Community College à participer à l'élaboration d'une stratégie d'urgence qui clarifie le rôle que les universités et les collèges peuvent jouer pour favoriser l'accessibilité et la fonctionnalité dans le cadre de la mise à l'abri dans des situations d'urgence dans la MRH et, plus généralement, dans l'ensemble de la province. Les comités consultatifs sur l'accessibilité municipaux, provinciaux ainsi que des universités et des collèges, de même que les organisations représentant les personnes handicapées, devraient être consultés et prendre part à ce processus.

## Références

Alzheimer Society of Nova Scotia. (2021). Donate. <https://alzheimer.ca/ns/en/take-action/donate>

Burke, R., Kelly, M.J., & Aubrecht, K. (2022). Environmental scan of sheltering policies and programs for people with disabilities: Policy scan report. September 2021. Antigonish, Nova Scotia: Spatializing Care Lab, St. Francis Xavier University.

Centers for Disease Control and Prevention. (2021). Access and functional needs toolkit: Integrating a community partner network to inform risk communication strategies. <https://www.cdc.gov/cpr/readiness/afntoolkit.htm>

Community Sector Council (2020). Initial impact of COVID-19 on Nova Scotia's Nonprofit and voluntary sector. <https://novascotia.ca/nonprofitsector/documents/COVID-19-IMACT-REPORT.pdf>

Disability Alliance BC. (2016). A functional needs framework for every community: A toolkit for local governments planning for people with disabilities in emergencies and disasters. <https://disabilityalliancebc.org/wp-content/uploads/2018/06/DABC-EPToolkitCMIST2016.pdf>

Disability Rights Coalition. (2021). Call to Action: The road to inclusion and equality for people with disabilities government accountability on the roadmap. <https://www.disabilityrightscoalitionns.ca/wp-content/uploads/2021/07/Disability-Rights-Road-to-Inclusion-2023-FINAL-REPORT.pdf>

Government of Canada. (2020). Promoting rights of persons with disabilities. [https://www.international.gc.ca/world-monde/issues\\_developpement-enjeux\\_developpement/human\\_rights-droits\\_homme/rights\\_disabilities-droits\\_handicapees.aspx?lang=eng](https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/rights_disabilities-droits_handicapees.aspx?lang=eng)

Government of Nova Scotia. (2020, December 23). Prevalence of disabilities in Nova Scotia. Accessibility Directorate. <https://novascotia.ca/accessibility/prevalence/>

Government of Nova Scotia. (2018). Accessibility Act. <https://nslegislature.ca/sites/default/files/legc/statutes/accessibility.pdf>

Halifax. (2021). Comfort centres. <https://www.halifax.ca/fire-police/fire/emergency-management/comfort-centres>

Haiven, J. (2019). Nursing homes are no place for people with severe physical disabilities. Nova Scotia Advocate. Retrieved from <https://nsadvocate.org/2019/02/26/%EF%BB%BFnursing-homes-no-place-for-people-with-severe-physical-disabilities/>

Hango, D. (2020, January 8). Support received by caregivers in Canada. Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/catalogue/75-006-X202000100001>

## Références cont.

- Hannebohm, S. (2019). The time is yesterday for action on systemic warehousing of people with disabilities. The Coast. <https://www.thecoast.ca/news-opinion/the-time-is-yesterday-for-action-on-systemic-warehousing-of-people-with-disabilities-21352887>
- Kelly, C., Dansereau, L., Balkaran, K., Tingey, E., Aubrecht, K., Hande, M.J., & Williams, A. (2020). Directly-Funded Care Programs in Canada. Centre on Aging, University of Manitoba. <https://dfresearch.ca/christinekelly/direct-funded-home-care-for-older-people-in-canada/>
- Morris, S. P., Fawcett, G., Brisebois, L., & Hughes, J. (2018, November 28). Stats Canada: A demographic, employment and income profile of Canadians with disabilities aged 15 years and over, 2017. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-eng.htm>
- Mullen, J. (2014). The policy scan in 10 steps: A 10 step guide based on the Connecticut chronic disease policy scan. Connecticut Department of Public Health. [https://portal.ct.gov/-/media/Departments-and-Agencies/DPH/dph/hems/chronic\\_dis/PolicyScanGuideFINAL2pdf.pdf](https://portal.ct.gov/-/media/Departments-and-Agencies/DPH/dph/hems/chronic_dis/PolicyScanGuideFINAL2pdf.pdf)
- Myers, M. (2021). Accessibility strategy. Creating an inclusive environment for individuals with disabilities within the Halifax Regional Municipality. <https://www.halifax.ca/sites/default/files/documents/city-hall/regional-council/210518rc1116.pdf>
- Nova Scotia Department of Seniors. (2017). Shift: Nova Scotia's Action Plan for an Aging Population. <https://novascotia.ca/shift/shift-action-plan.pdf>
- Nova Scotia Accessibility Directorate. (2019). Accessibility Plans Municipal Toolkit. <https://novascotia.ca/accessibility/Municipal-Toolkit.pdf>
- Public Safety Canada. (2018). Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/dsstr-prvntn-mtgtn/pltfm-dsstr-rsk-rdctn/snd-frmrk-en.aspx>
- Rick Hansen Foundation. (2021). RHF accessibility programs. <https://www.rickhansen.com/about-us/programs>
- Rick Hansen Foundation. (2024). Attract more visitors & employees – get rated & certified. <https://www.rickhansen.com/become-accessible/rating-certification>
- Saxena, L. (2020). Intersectionality and disability-inclusive development. Inclusive Sustainable Development. <https://disabilitydevelopment.com/2020/11/09/intersectionality-and-disability-inclusive-development/>
- Statistics Canada. (2021a). Internet use for persons with disabilities aged 15 years and over. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1310081101&pickMembers%5B0%5D=1.2>
- Statistics Canada. (2021b). Accessibility statistics. <https://www.statcan.gc.ca/eng/topics-start/accessibility>
- Statistics Canada (2021c). Percentage of publicly owned culture, recreation and sport facilities which allow accessibility, Infrastructure Canada <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3410019001>
- United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities (2006). [https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convention\\_accessible\\_pdf.pdf](https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convention_accessible_pdf.pdf)
- United Nations Office for Disaster Risk Reduction. (n.d.). Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030. <https://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>

## **Notes d'information du MacEachen Institute sur l'évacuation d'urgence et les personnes en situation de handicap**

[Communication et Alerte dans le Cadre D'Évacuations Massives: Améliorer L'Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap](#)

[Plan d'évacuation massive pour la péninsule d'Halifax](#)

[Retour et Rétablissement Après des Évacuations: Améliorer L'Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap](#)